

Affaire suivie par :  
Vincent Lagarde  
Téléphone : 05 61 55 66 06  
[saje@univ-tlse3.fr](mailto:saje@univ-tlse3.fr)

## Décision n° 2016-JPV-316

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection  
des représentants des personnels au conseil du SCAS  
– scrutin du 15 novembre 2016.

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation notamment ses articles D.714-77 à D.714-79 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 11;
- Vu** les statuts du service culturel et d'action sociale ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant le professeur Jean-Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision n°2016-JPV-313 portant organisation des opérations électorales en vue de l'élection des représentants des personnels au conseil du SCAS de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision n°2016-JPV-314 portant organisation du bureau de vote ;
- Vu** la décision n° 2016-JPV-315 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

## DECIDE

### Article 1 : représentants des personnels

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 15 novembre 2016 sont proclamées élues pour siéger au conseil du SCAS, les personnes dont les noms suivent :

- **Liste FERC-SUP-CGT : 196 voix – 8 sièges obtenus**

- BOURREC Elodie
- NAVARRE Florent
- GOUARDERES Nathalie
- BENAVIDES Alain
- ELLAPIN Marie-Line
- SAUTEREAU Bertrand
- MALET Nicole
- EYDOUX Jérôme

- **Liste SNPTES : 171 voix – 7 sièges obtenus**

- ROUTABOUL Corinne
- MUSCAT Michel
- PREVOST Véronique
- GONZALO José
- MIMAR Saliha
- HELIES Olivier
- CAMPOURCY Laurence

- **Liste Un SCAS presque parfait : 120 voix – 5 sièges obtenus**

- De BERRANGER Gilles
- GIMENEZ Carole
- CAMPS Pierre
- LYOUBI Rachida
- PARIS Dominique

- **Liste IUT Tarbes-Sites délocalisés : 88 voix – 3 sièges obtenus**

- DIENOT Jean- Marc
- GIRARD Frédérique
- FELICES Jean-Noël

## **Article 2 : Exécution**

La directrice générale des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

## **Article 3 : Publicité**

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites de Toulouse, Auch, Castres et Tarbes, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.



Fait à Toulouse, le 16 novembre 2016

Professeur Jean-Pierre VINEL